



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la deuxième séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville tenue le lundi 3 février 2025 à 20 h 00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 2 - Mme Vanessa Lemoine
Siège # 3 – M. Jean-Paul Chandonnet
Siège # 4 – Mme Isabelle Hébert
Siège # 5 – Mme Christine Langelier
Siège # 6 – M. Léonard Gaudette

Est absent, le conseiller :

Siège # 1 - M. Hugo Laporte

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Guy Robert.

La personne qui préside la séance, soit M. Guy Robert informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Guy Robert, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Mme Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière, et Mme Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JANVIER 2025**
- 5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE**
 - 5.2. DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES ET CHOIX DU NOTAIRE – ACQUISITION DE L'ÉGLISE**
 - 5.3. DÉPÔT DE LA LISTE DE VENTE POUR TAXES**
 - 5.4. BANQUE DE TEMPS EN ARGENT – COACHING**
 - 5.5. CAMION DODGE RAM 2016 – ACHAT**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC**
 - 7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM**
 - 7.3. PROCÈS-VERBAL DE LA MRC**
 - 7.4. PAIEMENT DE FACTURE- INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES**
 - 7.5. ÉCOUTE DES CONDUITES D'AQUEDUC – SOUMISSION**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1. ADOPTION – RAPPORT ANNUEL DE L'AN 2 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**



9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG FLEURY-APPEL D'OFFRES PUBLIC-AUTORISATION

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – JANVIER 2025

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAL – DÉPÔT

11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE – DÉPÔT

11.3. FÊTE NATIONALE – FEUX D'ARTIFICE

11.4. PROJET BIBLIO-JEUX – AUTORISATION DE DÉPENSES

11.5. AMÉNAGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE – LOT 6 610 537

12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

13. VARIA

13.1. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE-PROCLAMATION

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Guy Robert déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025.02.01

SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert

APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance reçue en janvier 2025 a été remise aux membres du conseil.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JANVIER 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 13 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

2025.02.02

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Paul Chandonnet

APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que déposé.



5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

État des comptes

Bilan de janvier 2025

Solde aux comptes	Montant
Caisse populaire compte-chèques (Fonds d'administration)	11 146.48
Caisse populaire Part sociale	5.00 \$
Fonds - Élections	5 905.34 \$
Épargne à terme-Fonds d'administration	108 924.19 \$
Épargne à terme-Fonds de roulement	171 294.25 \$
Épargne à terme-ET2 réserve voirie 2 ans	50 073.12 \$
Épargne à terme-ET3 réserve eau 3 ans	50 073.12 \$
TOTAL	397 421.50 \$

Emprunt/ fonction	Montant
Caisse Desjardins - Réseau d'égout (emprunt 5 ans) PRÊT 1	480 300.00 \$
Financière Banque nationale INC.- Réseau d'égout PRÊT 2	329 200.00 \$
SOLDE DES EMPRUNTS	809 500.00 \$

Encaissements

Période de janvier 2025

Poste	Description	Montant
01 26200 000	Intérêts sur arrérages	41.45 \$
54 13100 000	Taxes à recevoir	10 308.53 \$
54 13910 000	Autres comptes à recevoir	120.00 \$
54 13920 000	Mutations à recevoir	12 290.49 \$
54 13199 000	Intérêts courus à recevoir	782.33 \$
54 13102 000	Taxes à recevoir égout rue École	68.26 \$
02 70230 671	Activités culturelles	79.50 \$
01 38145 000	Redevance matières résiduelles	5 411.07 \$
TOTAL		29 101.63 \$

Décaissements

Sommaire des dépenses pour le mois de janvier 2025

Poste/Description		Solde de la période	Solde cumulé	% budget
02 10000 /Administration générale				
02 11000	Conseil	3 230.86 \$	3 230.86 \$	6.79%
02 12000	Application de la loi	- \$	- \$	0.00%
02 13000	Gestion financière et administrative	20 762.57 \$	20 762.57 \$	6.63%
02 14000	Greffe	- \$	- \$	0.00%
02 15000	Évaluation	1 215.60 \$	1 215.60 \$	16.21%
02 19000	Autres	36 558.22 \$	36 558.22 \$	53.10%
02 20000/Sécurité publique				
02 21000	Police	- \$	- \$	0.00%
02 22000	Sécurité incendie	- \$	- \$	0.00%
02 23000	Sécurité civile	3 164.60 \$	3 164.60 \$	57.54%



02 29000	Autres	- \$	- \$	0.00%
02 30000/Transport				
02 32000	Voirie municipale	6 708.11 \$	6 708.11 \$	2.94%
02 33000	Enlèvement de la neige	19 683.26 \$	19 683.26 \$	17.52%
02 34000	Éclairage des rues	642.99 \$	642.99 \$	6.84%
02 35500	Circulation et stationnement	- \$	- \$	0.00%
02 36000	Transport collectif	- \$	- \$	0.00%
02 39000	Autres	- \$	- \$	0.00%
02 40000/Hygiène du milieu				
02 41000	Eau et égout	11 091.60 \$	11 091.60 \$	4.51%
02 45000	Matière résiduelle	- \$	- \$	0.00%
02 46000	Cours d'eau (Amyot...)	- \$	- \$	0.00%
02 47000	Protection de l'environnement	- \$	- \$	0.00%
02 49000	Autres	- \$	- \$	0.00%
02 60000/Aménagement, urbanisme et développement				
02 61000	Aménagement, urbanisme et zonage	1 173.76 \$	1 173.76 \$	6.67%
02 70000/Loisirs et culture				
02 70100	Activités récréatives	9 775.16 \$	9 775.16 \$	6.83%
02 70200	Activités culturelles	4.49 \$	4.49 \$	0.03%
02 90000/Frais de financement				
02 90000	Total des frais de financement	- \$	- \$	0.00%
TOTAL		114 011.22 \$	114 011.22 \$	
23 01000	Total des immobilisations	- \$	- \$	0.00%

Remboursement - Dette à long terme (Prêt égouts) (Prêt 1)	Capital	Intérêts	Total
Caisse populaire compte-chèques 12-02-2025	38 400.00 \$	11 839.40 \$	50 239.40 \$

Transferts à la caisse :

Transfert de l'épargne vers le compte-chèques (payer les comptes de janv. et fév. 2025)		
Épargne à terme ET1 fonds de roulement	EOP chèque 02	100 000.00 \$

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport de dépenses autorisées du mois dernier ;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 2018-11, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du Code municipal ;

ATTENDU QUE ces documents sont annexés et font partie intégrante de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.02.03

SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert
 APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'état de la trésorerie de janvier 2025 tel que soumis ;

D'APPROUVER le rapport des dépenses totalisant **114 011,22 \$** ;

D'AUTORISER l'utilisation du fonds de roulement en attendant de recevoir la subvention pour la dette à long terme (égouts).



5.2. DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES ET CHOIX DU NOTAIRE – ACQUISITION DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entamé des démarches dans l'optique d'acquérir l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner des signataires qui représenteront la Municipalité afin de poursuivre lesdites démarches ;

CONSIDÉRANT la résolution de la Fabrique nommant Pierre Cordeau, Francine Morin et Jacqueline Gaudette comme représentant signataires de la Fabrique de Saint-Bernard ;

EN CONSÉQUENCE

2025.02.04

IL EST PROPOSÉ PAR Léonard Gaudette
APPUYÉ par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

DE NOMMER Monsieur Guy Robert, maire, et Mme Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière comme signataires pour les documents relatifs à l'acquisition de l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

DE LES AUTORISER à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin de conclure l'acquisition de l'église ;

DE DEMANDER à la Fabrique de choisir le notaire tel que discuté lors des précédentes rencontres ;

DE S'ENGAGER à payer les frais de notaire relatifs à la cessation de l'église.

5.3. DÉPÔT DE LA LISTE DE VENTE POUR TAXES

La liste des comptes de taxes impayées et admissibles pour la vente pour taxes a été déposée aux membres du conseil.

5.4. BANQUE DE TEMPS EN ARGENT – COACHING

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Dominique Plouffe ;

CONSIDÉRANT QUE ses services sont nécessaires pour la passation de certains dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures approuvée n'est pas suffisante pour les besoins de la Municipalité et qu'il y a lieu de la bonifier ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.02.05

SUR LA PROPOSITION D'Isabelle Hébert,
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'AJOUTER à celle déjà prévue au budget, une banque d'heures équivalente à un maximum de 2 000 \$ pour l'utilisation des services de Mme Dominique Plouffe ;

DE LA PAYER mensuellement sur présentation de factures à un taux horaire de 35\$.

5.5. CAMION DODGE RAM 2016 – ACHAT

CONSIDÉRANT la résolution 2025.01.09 concernant l'autorisation de magasiner un véhicule usagé répondant aux besoins de la Municipalité pour remplacer le camion Dodge RAM 2013 qui nécessite des réparations majeures ;

CONSIDÉRANT QUE le choix s'est posé sur l'achat d'un véhicule Dodge RAM 2016 au coût de 24 995 \$ plus les taxes applicables ;



2025.02.06

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'ACHETER à Joliette Dodge Chrysler Ltée le camion Dodge RAM 1500 Sport 2016 au montant de 24 995 \$ taxes en sus ;

D'EMPRUNTER une somme de 26 241,62 \$, soit le coût net dudit camion, au fonds de roulement pour cette dépense d'immobilisation ;

DE REMBOURSER le fonds de roulement du même montant sur une période de dix (10) ans à raison de 9 versements annuels de 2 624 \$ à compter du 1^{er} octobre 2026 et d'un versement final de 2 625,62 \$ le 1^{er} octobre 2035.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC

Les procès-verbaux de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre sont disponibles sur le site internet de la Régie.

7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM

Les procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sont disponibles sur le site internet de la Régie.

7.3. PROCÈS-VERBAL DE LA MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains sont disponibles sur le site de la MRC des Maskoutains.

7.4. PAIEMENT DE FACTURE- INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES

CONSIDÉRANT les problématiques ayant eu lieu sur le réseau d'égout durant la période du 20 décembre 2024 au 6 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une inspection par caméra des conduites a été nécessaire afin de trouver l'anomalie ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.02.07

SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PAYER la facture no 1696 de D.E. Environnement au montant de 3 067,40 \$ taxes en sus pour l'inspection par caméra des conduites du réseau d'égout au poste budgétaire : 02 41400 527.



7.5. ÉCOUTE DES CONDUITES D'AQUEDUC – SOUMISSION

CONSIDÉRANT le bilan de la Stratégie québécoise de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT les exigences de ladite stratégie et les obligations de la Municipalité afin de respecter les normes édictées par cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer l'écoute de l'ensemble de son réseau ;

CONSIDÉRANT la soumission transmise par la RARC ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.02.08

IL EST PROPOSÉ PAR Léonard Gaudette

APPUYÉ par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AVISER la RARC que la Municipalité souhaite aller de l'avant avec l'écoute des conduites d'aqueduc ;

DE VÉRIFIER avec la Régie qu'elle sera la part à assumer par la Municipalité et celle de la Régie considérant que certaines conduites appartiennent à l'une ou l'autre.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. ADOPTION – RAPPORT ANNUEL DE L'AN 2 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation d'adopter chaque année son rapport d'activités en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation de transmettre ledit rapport à la MRC des Maskoutains en conformité avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport pour l'an 2 relativement au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.02.09

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine

APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPROUVER le rapport annuel d'activités de l'an 2 relativement au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ;

D'AUTORISER la transmission dudit rapport à la MRC des Maskoutains en concordance des obligations du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG FLEURY – APPEL D'OFFRES PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Fleury peuvent être subventionnés par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts fournie par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains dépasse le seuil minimal prévu par la loi et que, par conséquent, la Municipalité doit procéder par appel d'offres public ;



2025.02.10

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le devis préparé par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains en ajoutant la mention que les travaux devront être réalisés en 2025 ;

D'AUTORISER la publication d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) ;

D'AUTORISER le paiement des frais inhérents à l'appel d'offres au poste budgétaire : 23 04001 710.

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – JANVIER 2025

M. Francis Girouard, inspecteur municipal est absent. Un résumé des tâches accomplies est présenté aux membres du conseil par la directrice générale.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAL – DÉPÔT

Le procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2025 de l'OTJ St-Bernard a été déposé pour consultation au conseil.

11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE – DÉPÔT

La conciliation bancaire de décembre 2024 de l'OTJ St-Bernard a été déposée aux membres du conseil.

11.3. FÊTE NATIONALE – FEUX D'ARTIFICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu à son budget une somme de 7 000 \$ pour la subvention des feux d'artifice pour la Fête nationale organisée par l'OTJ St-Bernard (résolution 2024.12.23) ;

CONSIDÉRANT l'offre de Monfeudartifice.com de 6 523,15 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.02.11

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement des feux d'artifice à l'entreprise Monfeudartifice.com pour une somme de 6 523,15 \$ taxes en sus payable en deux versements égaux, le premier étant exigible en février et le deuxième en juin 2025 ;

D'INFORMER l'OTJ St-Bernard Inc. que tout montant excédant la subvention de 7 000 \$ lui sera facturé par la Municipalité.

11.4. PROJET BIBLIO-JEUX – AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé un projet d'implantation du programme Biblio-Jeux au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a été accepté au FDR ;



2024.05.12

CONSIDÉRANT le budget déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lorry Herbeuval, à effectuer les dépenses pour l'implantation du projet Biblio-Jeux selon les prévisions budgétaires déposées.

11.5. AMÉNAGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE – LOT 6 610 537

Point reporté à une prochaine séance.

12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en janvier 2025 ont été remis à chacun des membres du conseil.

13. VARIA

13.1. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE-PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 10 au 14 février 2025, sous le thème « *Derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance* », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.02.13

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DÉCLARER les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « *derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance* », sur notre territoire ;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.



15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025.02.14

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 21 h 05.

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés.

Je, Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Robert
Maire

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière